

Le nouveau règlement du Tir sportif, RTSp en abrégé, a été publié. Les nouvelles prescriptions entrent en vigueur pour les disciplines du 10m à partir du 1er octobre 2021. Les RTSp pour les 25, 50 et 300 mètres entrent en vigueur à partir du 1er janvier 2022.

La révision des règles du Tir sportif (RTSp) ont été approuvées le vendredi 23 avril 2021 lors de la Conférence des Présidents 1/2021 à Lucerne. Des nouveaux points significatifs apparaissent pour les différentes disciplines de tir:

Guidon annulaire pour fusil d'assaut 90

Le nouveau dispositif de visée est approuvé par la SAHS et est ajoutée au catalogue des moyens auxiliaires depuis le 1er janvier 2022. A partir de l'année prochaine, il sera permis d'utiliser un guidon annulaire sur le fusil d'assaut 90 pour tous les concours. Le guidon annulaire est développé et commercialisé par la société Grünig + Elmiger AG à Malters. Pour le moment, le F ass 90 avec guidon annulaire est laissé dans le champ E afin d'avoir plus d'expérience en la matière. La Conférence des Président (CP) pourra décider d'un reclassement ultérieur éventuel.

Mousqueton avec bipied ou posé pour toutes les catégories d'âge

Les bipieds pour mousqueton sont agréés et autorisés officiellement par la SAHS depuis le 1er janvier 2022, quelle que soit la catégorie d'âge. Le nouvel accessoire est développé et vendu par la société Wyss Waffen à Burgdorf. A partir de l'année prochaine, toutes les catégories d'âge seront autorisées à tirer au mousqueton. Jusqu'à présent, cela était réservé aux vétérans. En raison de ce changement, le mousqueton sera reclassé du champ E au champ D. Le champ D comprend déjà le F ass 57-03.

Nouvelles limites d'âge pour le tir sur appui

A partir du 1er octobre 2021, l'âge minimum pour le tir sur appui Carabin et Pistolet 10m sera abaissé de 55 à 46 ans. Pour les disciplines 25 et 50m, le changement se fait au 1er janvier 2021.

Arme libre sur appui pour les séniors vétérans

A partir du 1er janvier 2022, **les séniors vétérans** seront autorisés à tirer à l'arme libre **sur appui** en position couché. Les championnats ainsi que les championnats de match, de groupes et par équipes ne sont pas concernés par la mesure.

Vous trouverez les dispositions détaillées dès à présent dans les règles révisées pour le Tir sportif (RTSp) dans les [règlements](#)